



infos 55



USINE DE CHATEAU-FEULLET

FABRICATION DU SILICIUM, DU GROUPE FERROPEM (ESPAGNOL)

Une activité à plein régime. Un investissement de 12 millions d'euros pour remettre en route un 4^{ème} four arrêté depuis 1999, l'embauche de 25 salariés, une plus grande prise en compte de l'environnement... tout paraît baigner... et pourtant.

La majorité des élus CGT et autres syndicats a décidé de déclencher un droit d'alerte conformément à la loi en cas de réponse insuffisante sur la situation économique, industrielle et sociale.

Les questions ?...

↳ Les conséquences de l'explosion à venir du prix



de l'électricité et la fin de l'article 8 après 2015, (garantissant un prix régulé), ce serait plus 20 % par an.

- ↳ *La question des émissions de CO2 (la production d'1 tonne de silicium produit 7 tonnes de CO2) avec la taxe carbone en cours de mise en place (ce serait un coût pour l'ensemble de Ferropem de 25 millions d'€).*
- ↳ *La question de la délocalisation de la demande du produit vers l'Europe de l'Est notamment pour la fonderie et la métallurgie.*
- ↳ *Les questions sur le retard pris par le projet de silicium pour l'industrie du photovoltaïque.*
- ↳ *Et les perspectives d'investissements prévus par Ferropem en Chine et en Afrique du Sud, le démarrage imminent de nouveaux fours dans ces pays.*

...autant de faits préoccupants pour les salariés.

Aussi, il est demandé à la Direction des réponses précises et ses intentions sur le futur d'ici 2015, mais surtout après : **la contre offensive est engagée.**

Aux premières nouvelles, la Direction n'apprécie guère cette initiative.

Qui aurait pu en douter ?

Le capitalisme peut-il supporter la démocratie, la contestation de ses décisions ?

CEBAL

L'intervention de la CGT de l'usine et du groupe n'est pas resté sans effet : la grève à 100 % de 10 jours au mois de décembre, aussi.



Alors que Albéa, le nouveau propriétaire de CEBAL, cette usine de fabrication de produits plastiques pour les emballages de produits de beauté, veut arrêter de produire à Albertville dès la fin de 2011, son intention de se débarrasser au plus vite du site et des salariés, n'a pu se réaliser.

Son projet de tout céder à La Samse a été stoppé pour faire les choses en règle, avec la procédure prévue par la Loi -Livres 1, 3, 4- justifier de l'opportunité de fermer le site recherche d'autres activités, reclassement des salariés, formation, son financement suivi des nouveaux emplois, etc...

De son côté, Mr le Maire d'Albertville en coopération avec Coral et Arly Isère, suit l'affaire de très près. Il va rencontrer le Directeur financier du Groupe Albéa dans les jours qui viennent, entre autre, pour trouver une éventuelle poursuite de l'activité sur de nouveaux produits, ou d'autres acquéreurs industriels et non commerciaux, ou de services.

La Cgt du bassin est bien là pour continuer son combat sur la pérennité de l'industrie dans notre bassin.

ED ALBERTVILLE

LES GRÉVISTES TOUJOURS TRÈS ENTOURÉES.



C'est ce jeudi 14 avril que le Tribunal de la Cour d'Appel va rendre le jugement.

L'espoir est grand, mais aussi l'inquiétude. La justice comprendra t'elle le combat de ces femmes ? Réponse cette semaine.

Elles seront en tout cas présentes au Plateau des Glières, pour être honorées au côté de Stéphane Hessel, le dimanche 15 mai 2011 cette journée autour de la "RESISTANCE".

2 cars partiront d'Albertville (10 euros de frais). S'inscrire auprès du PC d'Albertville.

En attendant, à dimanche sur le parking de 10 heures à 11 heures.

A NOTER

Ce lundi 11 avril une mobilisation citoyenne devant la palais de justice d'Albertville à 13 h30 autour de Yves Meunier d'Ugine qui a refusé le prélèvement ADN qu'on voulait lui faire, pour avoir manifesté avec 97 militants contre le produit OGM MON 810 (Monsanto) sur les risques de contamination d'un silo de maïs destiné à la consommation.

Convoqué à la gendarmerie d'Ugine pour y subir un relevé d'empreintes biologiques, **il revendique son action d'alerte citoyenne et refuse ce prélèvement. Il refuse d'être assimilé à un délinquant criminel ou terroriste.**

Or ce refus de fichage est considéré comme un délit qui peut lui valoir 1 an de prison et 15 000€ d'amende.

On est bien sûr à ses côtés.

La criminalisation de toute action militante, l'instauration de la peur devant toute réaction publique contre ce système, ne nous laissent pas indifférents.

Quel monde, allons-nous laisser aux nouvelles générations?... L'allégeance obligatoire au ... ?